

Colloque

09H
17H

COMMENT RENDRE EFFECTIF LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION ?

Personnes en situation de handicap : faire ses propres choix au quotidien



06 VENDREDI
MARS 2026

COMMENT RENDRE EFFECTIF LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION ?

Personnes en situation de handicap : faire ses propres choix au quotidien

"**Comment rendre effectif le droit à l'autodétermination ?**", voilà la question que nous avons posé à nos experts. En introduction, interroger le concept d'autodétermination. Parce que tout le monde en parle mais qu'on ne met pas tous la même chose derrière ce mot. L'autodétermination en tant que principe éthique. L'autodétermination en tant que droit. L'autodétermination comme déterminant de la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Et concrètement, on fait comment? Dans la pratique, l'autodétermination, ce n'est pas si simple...

Du côté des personnes en situation de handicap, c'est un apprentissage à envisager dans le temps : une identité à définir, une confiance en soi à travailler, des préférences à exprimer, des réflexes à déconstruire, des conflits de loyauté à identifier (et accepter de verbaliser), des peurs et des échecs à dépasser, des risques à prendre, des choix à opérer... Oser l'audace !

Du côté des aidants familiaux et professionnels, la promotion de l'autodétermination requiert une posture facilitante, un regard porté sur l'Autre (et sur soi-même) spécifique, une identification de son propre système de valeurs, un dépassement de ses représentations, de se creuser la tête pour chercher des solutions adaptées face à des demandes perçues comme extravagantes, d'interroger la symétrie de la relation, de questionner les rapports de domination, de s'adapter à la temporalité de chacun, de lever une à une des contraintes organisationnelles... D'accepter de prendre des risques.

L'autodétermination est à envisager comme un processus que nos experts prendront le temps de décortiquer en partant d'exemples concrets. Recueillir les attentes des personnes pour elles-mêmes, donner à comprendre les éléments de l'environnement déterminants pour le projet, associer les principaux intéressés dans l'élaboration des réponses, co-construire les projets, étudier les différents scénarios possibles, mettre en places les réponses, expérimenter, tomber, apprendre de ses échecs, se relever, changer d'avis, vivre... Exister. »



PROGRAMME

6 MARS
2026

COMMENT
RENDRE EFFECTIF
LE DROIT À
L'AUTODÉTERMINATION ?

9h00 9h30	Hélène Geurts, Conférencière, Docteur en Psychologique et Sciences de l'éducation <i>L'autodétermination : principe éthique, droit et composante de la qualité de vie</i>
9h30 10h15	Philippe Aubert et Sylvain Valois, usager expert et consultants <i>Exister au-delà du handicap : symétrie des rapports, dignité du risque et singularité existentielle.</i>
10h15 10h45	Questions
10h45 11h15	Pause
11h15 12h00	Josef Schovanec, Philosophe, écrivain, conférencier et militant pour la dignité des personnes autistes <i>Permettre l'autodétermination des personnes en situation de handicap : de l'envie de dire pour soi à l'expertise d'usage.</i>
12h00 12h30	Questions
12h30	Déjeuner libre
14h00 14h45	Table ronde 1 : Autodétermination à l'épreuve de la prise de risque, la question de la dignité en lien avec la possibilité d'expérimenter ; quelle place et quelle posture pour les aidants familiaux et professionnels dans ce changement de perspective ? Avec le témoignage d'un parent, d'un professionnel et d'un gouvernant
14h45 15h00	Questions
15h00 15h30	Pause
15h30 16h15	Table ronde 2 : Quel pouvoir d'agir face aux situations complexes ? L'exemple de Réponse Accompagnée Pour Tous A l'origine, le combat de parents pour trouver une solution pour leur fille, le cas d'Amélie. Après la condamnation de l'Etat, la production du rapport Piveteau "Zéro sans solutions" permettra à une politique publique de se déployer dans nos région "Réponse Accompagnée Pour Tous" Pour venir en témoigner : Marie-Claire Loquet, Maman d'Amélie, à l'origine de combat Saïd Acef, Directeur général adjoint en charge des grands projets sociaux et médico-sociaux du Département des Landes et co-rédacteur du rapport "zéro sans solution" Marie-Sophie Desaulle, Présidente de la FEHAP et ancienne Directrice Générale d'ARS
16h15 16h30	Questions
16h30 17h00	Conclusion et Synthèse de la journée

COMMENT RENDRE EFFECTIF LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION ?

Personnes en situation de handicap : faire ses propres choix au quotidien

**06
MARS
2026**

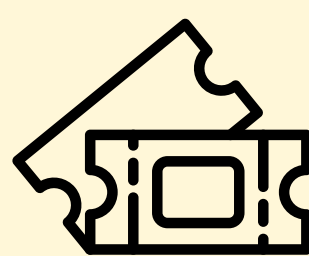
Informations pratiques

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION



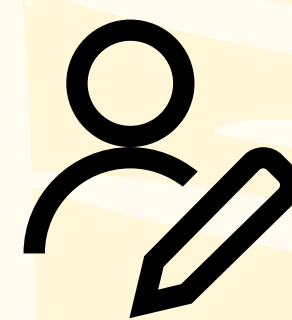
LIEU

Parc des Expositions
Hall Aragon
7 boulevard Champetier de Ribes
64000 Pau



TARIFS

130€ par personne
(tarif dégressif à partir de 6 personnes : 110 € par personne)
Personnes concernées et aidants : gratuit (Nombre de places limité)
Déjeuner et hébergement non inclus.



INSCRIPTION EN LIGNE ICI :

<https://creai-na.galic.fr>

Si besoin spécifique (accessibilité, interprétariat...), nous vous remercions de bien vouloir nous le préciser par mail au moment de votre inscription à : info@galic.fr (en indiquant votre numéro de dossier).

Seules les demandes d'annulation signifiées par écrit au plus tard le 25 février 2026 (cachet de la poste) feront l'objet d'un remboursement des frais d'inscription, déduction faite de 20 € par participant (frais administratifs et de dossier). Les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte après le 25 février 2026, le montant des inscriptions restera dû. Les demandes de remplacements de participants, formulées par écrit, seront admises jusqu'au 27 février 2026.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates et les horaires de la manifestation, comme d'annuler la manifestation. Les frais d'inscription seront alors remboursés déduction faite de 20 € par participant (frais administratifs et de dossier).

**Pour toutes informations complémentaires,
contacter le CREAI Nouvelle-Aquitaine
info@creai-nouvelleaquitaine.org - 05 57 01 36 60**

